



Les caissières de xxxxxxxx ont accusées mon fils de 10 ans de vol!

Par **Soad1979**, le **26/11/2021 à 16:16**

Bonjour,

Je suis allée à xxxxxxxx avec mes 2 enfants. Les caissières ont accusé mon fils de 10 ans de vol. Qu'il a mis dans sa poche une petite balle donc, moi je demande à voir la vidéo surveillance. Elles m'ont dit que : de toute façon il a volé, venez regarder la vidéo. Elle m'a montré la vidéo mais il n'y a rien qui se passe, mon enfant à juste reposé la balle. J'étais humiliée. La caissière s'excusée car elle n'a pas bien vu. Comment me défendre ?

Merci pour votre réponse.

Par **Prana67**, le **26/11/2021 à 16:28**

Bonjour,

Vous défendre de quoi ? La caissière a mal vue et elle s'est excusée. Une plainte a été déposée par le magasin ? La police/gendarmerie est intervenue ?

Par **Soad1979**, le **26/11/2021 à 16:39**

Non pas gendarmerie et pas la police, c'est juste qu'elles étaient sûres d'elles car elles m'ont dit qu'elle avaient visionné la vidéo et elles ont vu mon enfant mettre la petite balle dans sa poche. Mais quand j'ai demandé à voir cette vidéo, elles m'ont dit oui. J'ai visionné cette vidéo, on ne voit pas mon enfant voler cette petite balle, on voit qu'il l'a juste reposée. Elles ont accusé mon fils pour rien ?

Par **Tisuisse**, le **27/11/2021 à 07:14**

Bonjour,

Accusé votre fils pour rien ? pas si sûr car cette balle n'est pas venue toute seule dans la

poche de votre fils, non ? Si la vidéo complète montre que votre fils prend une balle dans un rayon de ce commerce et la met dans sa poche, vous en penseriez quoi ? même si, par la suite, la vidéo montre qu'il repose cette balle ?

Par **janus2fr**, le **27/11/2021** à **09:11**

Bonjour Tisuisse,

Il n'est pas dit que l'enfant a mis l'objet dans sa poche, mais que la caissière a cru voir cela alors que l'enfant a reposé l'objet et non mis dans sa poche.

Par **miyako**, le **27/11/2021** à **10:31**

Bonjour,

Une lettre de réclamation au responsable du magasin s'impose ,car c'est effectivement humiliant , pour l'enfant et sa maman,de se voir accusé de vol devant les autres clients.La direction devrait répondre par une lettre d'excuse .

Il s'agit d'un préjudice moral inacceptable et vous êtes en droit de demander des dommages et intérêts.

Quand on est victime de ce genre de préjudice ,il faut réagir,en demandant le responsable du magasin ,**pas un chef de vigile.**

Cordialement

Par **Soad1979**, le **27/11/2021** à **11:35**

Bonjour,

Ils nous ont accusés à tort! Accusé mon fils pour rien! C'est inadmissible! Mon enfant ne veux plu sortir avec moi dans les magasins! Il est traumatiser!!! Je vais passer au magasin toute à l'heure et demander le responsable du magasin !!

Merci pour vos réponses

Par **miyako**, le **28/11/2021** à **10:30**

Bonjour,

Article 1240 du code civil

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Vous pouvez demander des dommages et intérêts sur la base de l'article 1240 du code civil .

Cordialement

Par **youris**, le **28/11/2021** à **19:07**

bonjour,

demander des DI exige une procédure devant un tribunal qui devra être précédée d'une conciliation.

il existe un adage qui dit qu'il vaut mieux un mauvais accord qu'un bon procès.

une procédure devant le tribunal sera longue et coûteuse et dans le cas de Soad1979, le résultat sera très aléatoire.

salutations